



PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2023

L'an 2023, le 20 novembre à 19:00, le bureau communautaire de la Communauté de communes de Sézanne - Sud-Ouest Marnais s'est réuni au siège de la collectivité à Anglure – Promenade de l'Aube, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux membres du bureau communautaire le 14/11/2023.

Présents : M. LAURENT Cyril, Président, M. BASSAC Benoît, M. BENOIST Jean-Louis, M. CACCIA Jean-Paul, Mme CAIN Patricia, Mme CARTON Dany, M. COUTENCEAU Nicolas, M. DUFOUR Olivier, M. DUPONT Thierry, M. ESPINASSE Frédéric, M. FESSARD Noël, M. GERLOT Yves, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. LAHAYE José, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme LEROY Brigitte, M. MARTIN Bruno, M. ORCIN Frédéric, M. POUZIER Claude, M. VALENTIN Patrice

Excusés : M. BATONNET Jean-Luc, Mme BRIER Angélique, M. HEWAK Sacha

Excusés ayant donné procuration : Mme COULON Annie à M. ESPINASSE Frédéric, Mme LASSEAUX Annick à M. DUFOUR Olivier

Absents : M. AGRAPART Jean, Mme CABARTIER Karine, M. GRUAT Cyrille, Mme ROYER Patricia, M. THUILLIER Jean-François

A été nommé secrétaire de séance : M. DUPONT Thierry

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	20	22

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	20	22
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 22		
Contre : 0		
Abstention : 0		

BC2023_013 – Marché 2023-ST-003 – Saint-Bon – Travaux d'aménagement du Hameau de Vilouette – Avenant n°1

Dans le cadre de sa compétence voirie, la CCSSOM va réaliser des travaux d'aménagement de voirie sur la commune de Saint-Bon.

Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise COLAS, par délibération D2023_012 du bureau communautaire du 16 octobre 2023, pour un montant de 122 025,19 euros HT.

Les travaux prévoient notamment :

- la démolition totale ou partielle, purge, mise au profil des chaussées de toute nature avec mise à niveau des émergences ;
- l'établissement des sous-couches des chaussées ;
- la construction des couches de fondation et des couches de base des chaussées ;
- l'exécution de pavages en pavés d'échantillon ou mosaïques, en grès ou en granit ;
- le rejointoiement des pavages au sable, au coulis d'émulsion de bitume et gravillon de porphyre ou de quartzite et de mortier de ciment ;
- le repiquage des chaussées pavées, la retaille des pavés et des bordures ;
- l'exécution d'empierrement cylindré ;
- l'entretien des chaussées empierrées revêtues ou non de matériaux hydrocarbonés ;
- la mise en œuvre de matériaux enrobés pour emploi et reprofilage partiels des chaussées ;
- la fourniture et la pose de bordures de trottoirs et de caniveaux en grès, en granit ou en béton ;
- la réfection définitive des chaussées et trottoirs sur les tranchées ouvertes par les compagnies concessionnaires lorsque ces travaux doivent être exécutés par la ville ;
- la taille des joints, le bouchardage et smillage des bordures provenant de démontage ou stockées dans les dépôts de la ville ;
- tous travaux d'entretien, de réparation courante ou de remaniement des bornes, poteaux et plaques de signalisation, des ouvrages et accessoires dépendant de la voie publique et des ouvrages d'assainissement ;
- tous terrassements et transports de terre et de matériaux intéressant les routes et chaussées ainsi que leurs dépendances et concernant notamment le rétablissement des accotements, l'ouverture de fossés latéraux, l'aménagement des banquettes, l'enlèvement des boues et matières provenant du curage des ouvrages d'assainissement, etc. ;
- la prise en charge des matériaux destinés à la communauté de communes, leur déchargement et leur transport aux lieux d'emploi ou dans les dépôts qui seront désignés par les services techniques de la CCSSOM ;
- la mise à disposition de la Communauté de commune de Sézanne Sud-Ouest Marnais, de personnels et de matériels de toute nature destinés à l'exécution de travaux en régie ;
- les fournitures et répandages généraux de liants hydrocarbonés ;
- les fournitures de matériaux enrobés pour revêtement général ;
- les reprofilages généraux en matériaux enrobés ;
- la fourniture et pose de canalisations d'assainissement et la construction des ouvrages annexes ;
- la réalisation des investigations et sondages nécessaires pour repérer les réseaux souterrains et procéder aux opérations de piquetage ;
- la fourniture et pose de la signalisation horizontale.

Ce chantier nécessite de réaliser des travaux supplémentaires de purge sous caniveaux CC1 pour un montant de 20 955 euros HT qui doivent être autorisés par la signature d'un avenant avec la société COLAS.

Après l'exposé de Monsieur Frédéric ESPINASSE, vice-président en charge de la voirie, l'urbanisme et la commande publique, et après délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la proposition d'avenant de la société COLAS pour un montant de 20 955 euros HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget principal de la CCSSOM, exercice 2023.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	20	22
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 22		
Contre : 0		
Abstention : 0		

BC2023_014 – Tableau des effectifs – Créations, modifications et suppressions de postes

Au 1^{er} juillet, le tableau des effectifs fait mention de 165 postes pourvus soit en 144.61 ETP et 19 postes non pourvus soit en ETP 11.70 soit au total 184 postes.

Il convient aujourd'hui d'actualiser le tableau des effectifs afin de l'adapter aux besoins de recrutement et d'évolution de carrière

1- 10 Créations de poste

- Direction des services à la population
 - 5 créations de poste d'adjoint technique à temps non complet ;
 - 3 créations de poste d'adjoint d'animation à temps non complet ;
 - 1 création de poste d'animateur à temps complet suite réussite concours.

- Direction des services techniques – Service de l'eau
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs en qualité d'animateur de l'eau à temps complet.
Ce poste sera financé à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau durant 4 ans.

2- 16 Suppressions - Créations de poste

Afin de répondre au mieux au nombre d'enfants inscrits et au taux d'encadrement, il faut adapter le temps de travail des agents à la demande. C'est pourquoi il faut, après avis du Comité social territorial, supprimer des postes et les créer avec de nouveaux taux horaires à la hausse ou à la baisse en fonction des besoins.

- Direction des services à la population – 15 suppressions-créations
 - 6 dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet dont 5 à la hausse et 1 à la baisse ;
 - 9 créations de poste d'adjoint d'animation à temps non complet dont 7 à la hausse et 2 à la baisse.

- Direction des services techniques – Service de l'eau
 - 1 dans le cadre d'emplois des adjoints administratif à temps non complet à un temps complet 35 h.
Cet agent sera affecté à hauteur de 30 % au sein de la direction des ressources humaines et ce taux d'emploi fera l'objet d'une refacturation du budget principal vers le budget de l'eau.

3- 13 Suppressions de postes :

Après avis du Comité social territorial, les postes suivants seront supprimés.

- 5 fins de contrats ;
- 3 départs en retraite ;
- 1 décès ;
- 2 démissions ;
- 1 changement de filière ;
- 1 changement de grade suite réussite concours.

Le tableau des effectifs fera mention au 1^{er} décembre 2023 de 173 postes pourvus soit en 144.10 ETP et 8 postes non pourvus soit en ETP 4.95 soit au total **181 postes**.

Après avis du comité social territorial en date du 20 octobre 2023 ;

Après l'exposé de Monsieur le Président et après délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** les 26 créations de postes suivants :

Type d'emploi	Statut (Stagiaires, titulaires, contractuels)	Grade	Poste à créer au 01/12/2024	Mouvement à prendre en compte	Services d'affectation
Permanent	Contractuel	Adjoint d'animation	8,56	Création de poste	Cantine - Maison des Sports
Permanent	Contractuel	Adjoint technique	13,18	Création de poste	Cantine - Maternelle du Centre
Permanent	Contractuel	Adjoint technique	6,14	Création de poste	Cantine - Maternelle Gaye
Permanent	Titulaire	Animateur	35	Création de poste	Espace jeune sezanne
Permanent	Contractuel	Adjoint d'animation	13,73	Suppression du poste à 11,57 - Création du poste à 13,73	Ecole élémentaire Anglure + Cantine
Permanent	Contractuel	Adjoint technique	5,38	Suppression du poste à 3,85 - Création du poste à 5,38	Cantine - Esternay
Permanent	Contractuel	Adjoint d'animation	24,6	Suppression du poste à 29,54 - Création du poste à 24,60	Ecole élémentaire du Centre + Cantine Saint-Pierre
Permanent	Contractuel	Adjoint d'animation	35	Suppression du poste à 26,88 - Création du poste à 35	RPI
Permanent	Contractuel	Adjoint d'animation	18,5	Suppression du poste à 6,12 - Création du poste à 18,5	Garderie Saint Just Sauvage + Cantine Conflans sur Seine
Permanent	Contractuel	Adjoint technique	30	Suppression du poste à 29,47 - Création du poste à 30	Ecole élémentaire Anglure
Permanent	Contractuel	Adjoint d'animation	27,46	Création de poste	Garderie + Cantine Anglure
Permanent	Contractuel	Adjoint d'animation	24,39	Suppression de poste à 22,65 - Création de poste à 24,39	Ecole élémentaire + Cantine Conflans sur Seine
Permanent	Contractuel	Adjoint technique	30,62	Suppression de poste à 22,65 - Création de poste à 24,39	Ecole élémentaire + Cantine Conflans sur Seine
Permanent	Contractuel	Adjoint technique	24,48	Suppression de poste à 22,67 - Création de poste à 24,48	Ecole élémentaire + Cantine Conflans sur Seine
Permanent	Contractuel	Adjoint technique	19,75	Création de poste	Ecole élémentaire + Cantine Esternay
Permanent	Contractuel	Adjoint d'animation	30,93	Création de poste	Ecole élémentaire Esternay
Permanent	Contractuel	Adjoint d'animation	35	Suppression de poste à 30,97 - Création de poste à 35	Ecole élémentaire Esternay
Permanent	Titulaire	Adjoint d'animation	35	Suppression de poste à 29,16 - Création de poste à 35	Ecole élémentaire à Conflans sur Seine
Permanent	Titulaire	Adjoint technique	29,32	Suppression de poste à 31,6 - Création de poste à 29,32	Espace Jeunes + Cantine Maison des Sports
Permanent	Titulaire	ATSEM	32,45	Suppression de poste de 31,93 - Création de poste à 32,45	Maternelle Les Limonières
Permanent	Titulaire	Adjoint technique principal de 2ème classe	11,7	Suppression de poste à 17 - Création de poste à 11,70	Ecole élémentaire Gaye
Permanent	Titulaire	Adjoint d'animation	24	Suppression de poste à 31,5 - Création de poste à 24	Ecole élémentaire Anglure
Permanent	Contractuel	Adjoint technique	4,55	Création de poste	Cantine les Essarts
Permanent	Contractuel	Adjoint technique	4,62	Création de poste	Cantine Conflans sur Seine
Permanent	Contractuel	Ingénieur	35	Création de poste	Service de l'Eau
Permanent	Titulaire	Adjoint administratif pal 1ère classe	35	Suppression de poste à 23 - Création de poste à 35	Service de l'Eau

- **DECIDE** les 29 suppressions de postes suivants :

Statut (Stagiaires, titulaires, contractuels)	Grade	Mouvement à prendre en compte	Observations
Titulaire	Adjoint technique	Départ en retraite	Elémentaire Esternay
Contractuel	Adjoint technique	Fin de contrat	Sézanne
Contractuel	Adjoint technique	Fin de contrat	Espace jeune
Contractuel	Adjoint technique	Démission	Maternelle zac st pierre
Contractuel	Adjoint d'animation	Fin de contrat	Espace jeune cantine
Contractuel	Adjoint d'animation	Fin de contrat	
Contractuel	Adjoint du patrimoine	Départ en retraite	Les Essarts
Contractuel	Adjoint d'animation	Départ en retraite	Les Essarts
Contractuel	Adjoint d'animation	Démission	Cantine les Essarts
Titulaire	Adjoint technique	Décès	Elémentaire Centre Sézanne
Titulaire	Adjoint technique	Changement de filière	Médiathèque Anglure
apprenti		fin de contrat	service assainissement
Titulaire	Adjoint d'animation pal 2 cl	Changement de grade suite réussite concours	Espace jeune sézanne
Contractuel	Adjoint d'animation	suppression/création à la hausse	Ecole élémentaire Anglure + Cantine
Contractuel	Adjoint technique	suppression/création à la hausse	Cantine - Esternay
Contractuel	Adjoint d'animation	suppression/création à la baisse	Ecole élémentaire du Centre + Cantine Saint- Pierre
Contractuel	Adjoint d'animation	suppression/création à la hausse	RPI
Contractuel	Adjoint d'animation	suppression/création à la hausse	Garderie Saint Just Sauvage + Cantine Conflans sur Seine
Contractuel	Adjoint technique	suppression/création à la hausse	Ecole élémentaire Anglure
Contractuel	Adjoint d'animation	suppression/création à la hausse	Ecole élémentaire + Cantine Conflans sur Seine
Contractuel	Adjoint technique	suppression/création à la hausse	Ecole élémentaire + Cantine Conflans sur Seine
Contractuel	Adjoint technique	suppression/création à la hausse	Ecole élémentaire + Cantine Conflans sur Seine
Contractuel	Adjoint d'animation	suppression/création à la hausse	Ecole élémentaire Esternay
Titulaire	Adjoint d'animation	suppression/création à la hausse	Ecole élémentaire à Conflans sur Seine
Titulaire	Adjoint technique	suppression/création à la hausse	Espace Jeunes + Cantine Maison des Sports
Titulaire	Adjoint d'animation	suppression/création à la hausse	Maternelle Les Limonières
Titulaire	Adjoint technique principal de 2ème classe	suppression/création à la baisse	Ecole élémentaire Gaye
Titulaire	Adjoint d'animation	suppression/création à la baisse	Ecole élémentaire Anglure
Titulaire	Adjoint administratif principal 1ère classe	suppression/création à la hausse	Service de l'eau

- **PRECISE** que la rémunération et le déroulement de carrière correspondront aux cadres d'emplois concernés ;
- **PRECISE** que dans l'impossibilité de recrutement de fonctionnaires, les postes pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	20	22
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 22		
Contre : 0		
Abstention : 0		

BC2023_015 – Commune de Bethon – Signature d'une convention pour la refacturation de l'assainissement

En 2018, les élus de la CCSSOM ont fait le choix d'un retour à la régie sur l'ensemble du territoire pour les services de l'eau et de l'assainissement.

Ce changement important pour la collectivité prévoyait la récupération des services délégués à chaque fin de contrat, dès le 1^{er} janvier 2020.

C'est le cas de la Délégation de service public (DSP) de l'eau potable de la commune de Bethon qui s'est achevée le 31 août 2022 (société SAUR). Sur cette même commune, il existe une DSP pour l'assainissement (société SUEZ EAU FRANCE) qui prendra fin le 30 mars 2027.

Or, si l'eau et l'assainissement sont gérés par deux entités différentes, il appartient au gestionnaire de l'eau potable de facturer l'assainissement. Cela se fait via la facture de l'eau envoyée aux abonnés.

Contractuellement, afin de gérer les obligations de chacun ainsi que les aspects financiers de cette refacturation pour compte de tiers, il convient de signer une convention.

Dans le cas présent, il s'agit d'une convention à signer entre la société SUEZ EAU France et la CCSSOM, cette dernière se chargeant de facturer l'assainissement en même temps que l'eau potable pour un coût de 2,385 € par facture (à la charge de SUEZ EAU FRANCE).

Après l'exposé de Monsieur le Président et après délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention avec la société SUEZ EAU France (document joint en annexe).

C'est le même principe que pour la commune de Sézanne. La délibération a été rajoutée car il y a un gros enjeu de facturation (les éléments nous sont parvenus après l'envoi de l'ordre du jour). Cela ne pose d'inconvénient à personne.

Monsieur le Président, en l'absence de questions supplémentaires, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	20	22
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 22		
Contre : 0		
Abstention : 0		

QUESTIONS DIVERSES

✓ Point sur le plan de sobriété énergétique

Le plan de sobriété énergétique est présenté de manière croisée par M. Bruno MARTIN, vice-président en charge des équipements culturels, sportifs et de la mutualisation, Mme Bettina ROCHE, directrice générale des services et M. Cédric AUBIN, directeur des services techniques.

Monsieur le Président rappelle que ce scénario a été présenté ce matin aux vice-présidents qui semblaient unanimes.

Il rappelle également que M. Sacha HEWAK, vice-président en charge de la promotion et du développement touristiques, avait demandé si on pouvait effectuer une baisse de température d'1°. Cela pourrait engendrer une économie de 9000€ par mois.

Mais Monsieur le Président explique avoir fait travailler les services pour assouplir un peu vis-à-vis du public l'été, en espérant que les visiteurs viendront nombreux car cet été on a eu deux semaines à près de 100 au lieu de 1000 entrée par semaine.

En ce qui concerne la piscine plein air : on est tout à fait tributaires de la météo, on chauffe peu s'il y a du soleil. 23° c'est vraiment peu : prenons l'exemple des nageurs qui ont froid à 27° malgré l'effort.

M. Bruno MARTIN rappelle que notre obligation vis-à-vis des services scolaires a été assurée à la piscine Caneton et ce malgré le calendrier resserré.

M. Patrice VALENTIN, maire de la commune d'Esternay, précise qu'on est dans la cohérence avec l'an dernier.

M. Bruno MARTIN souhaite donner une précision chiffrée : une ouverture représente un coût net de 10 000€ (13 000€ de charge – 3000€ de recettes).

L'assemblée est unanime sur ce point.

✓ Territoires d'industrie

Monsieur le Président rappelle que nous nous étions rapprochés du bassin de Romilly-sur-Seine et que nous avons été retenus. C'est une très bonne chose.

La Communauté de commune du Sud-Marnais n'a pas candidaté et la Communauté de communes de la Brie Champenoise, quant à elle, n'a pas été retenue.

✓ Retour sur le déjeuner avec Monsieur le Préfet du 14 novembre

Monsieur le Président précise que l'État va étudier la question de savoir si un accompagnement est possible pour la DECI Défense extérieure contre l'incendie. Notre collectivité étant la première à faire ce travail de schéma qui va engendrer des investissements dans les communes.

Concernant l'assainissement dans la commune de Gaye, un accompagnement des particuliers pour l'assainissement non collectif pourrait revenir.

Monsieur le Président a souhaité rappeler au préfet à quel point nous n'avons pas été aidés pour l'invasion de l'air de captage par les gens du voyage.

✓ **Retour sur la réunion Plan alimentaire territorial (PAT) avec le PETR du 15 novembre**

Lors de cette réunion animée par le PETR, qui porte la réflexion, nous avons pu échanger avec des territoires engagés et avoir leur retour d'expérience.

Monsieur le Président précise que les vice-présidents ne sont pas très partants mais qu'il faudra revenir notamment sur la pertinence d'établir quand même un diagnostic de territoire.

M. Patrice VALENTIN indique qu'il n'y a pas de cuisine centrale donc il manque un pilier fort.

Nous pourrions conclure que nous ne sommes pas de taille mais nous en reparlerons.

Monsieur le Président clôture la séance à 19h33 et remercie les participants.

La prochaine réunion du bureau communautaire est prévue le lundi 4 décembre 2023 à 19h.

Le Président,

Cyril LAURENT

Handwritten signature of Cyril Laurent, featuring a large, stylized initial 'C' and 'L'.

Le secrétaire de séance,

Thierry DUPONT

Handwritten signature of Thierry Dupont, featuring a stylized initial 'T' and 'D'.